

Déclaration de Ouagadougou

Les 1^{er} et 2 mars 2000, le Comité Ministériel de Suivi de la Conférence Ouest Africaine sur la Gestion Intégrée de l'Eau a tenu sa réunion à Ouagadougou. Au cours de cette réunion, la Vision Ouest Africaine pour l'Eau, la Vie et l'Environnement pour les prochaines 25 années, ainsi que le Plan d'Action ont été adoptés.

Après une analyse détaillée de la situation, nous, ministres responsables de l'Eau et de l'Environnement :

- **Reconnaissons** l'importance de l'eau pour le développement socio-économique car elle constitue une part importante de l'infrastructure sociale, et joue un rôle –clé dans l'agriculture, la santé, l'énergie et la consommation générale pour le bien-être des hommes, et pour laquelle il n'y a pas de substituts. L'eau est essentielle pour toutes les formes de vie, et pourtant le volume d'eau disponible est limité. Les conséquences des changements climatiques se font déjà sentir dans la plus grande partie du continent, par une réduction des précipitations et une augmentation des inondations et des sécheresses. La région Ouest Africaine, malgré des ressources en eau importantes, souffre de déficits chroniques dus à une répartition inégale des pluies et de l'eau, dans le temps et dans l'espace, à la sous-exploitation des ressources potentielles en eau et à une mauvaise gestion des ressources existantes.
- **Conscients** des contraintes socio-économiques, politiques, environnementales et de gouvernance, à lever pour améliorer la gestion des ressources en eau de la région.
- **Notons** que les principaux défis auxquels est confrontée la région, pour relever le niveau de vie des populations, grâce au développement des ressources en eau , sont les suivants :
 1. mobilisation de la volonté politique et prise de conscience de toutes les questions relatives à l'eau, avec notamment la prise en compte de l'approche genre.
 2. création d'un environnement macro-économique stable.
 3. instauration d'une bonne gouvernance.
 4. amélioration des connaissances sur les ressources en eau.
 5. réforme des institutions chargées de l'eau.
 6. mobilisation des ressources financières et instauration d'une gestion financière et économique durable.
 7. sensibilisation, éducation, formation et renforcement des capacités des individus et des institutions.
- **Reconnaissons** que pour relever les défis ci-dessus, il faudra prendre les mesures suivantes :

1. mobiliser la volonté politique chez les hommes politiques et dans tous les secteurs de la société.
2. stabiliser l'environnement macro-économique.
3. instaurer la bonne gouvernance à tous les niveaux (régional, national, local/communauté, en prenant en compte les questions de genre).
4. appuyer la recherche dans le domaine de la variabilité et des changements climatiques et utiliser les résultats pour la prise de décisions politiques.
5. contrôler et améliorer les connaissances sur les ressources en eau.
6. améliorer la planification et l'attribution des ressources en eau et en terres, la réglementation de l'extraction de l'eau et l'évacuation des déchets dans les eaux.
7. réformer les institutions dans le secteur de l'eau et accroître la participation des bénéficiaires, y compris les femmes, dans l'utilisation et la gestion de l'eau.
8. préparer et mettre en oeuvre des plans stratégiques d'investissement :
 - pour atteindre une couverture de 100% en eau et en hygiène
 - pour atteindre la sécurité et l'autosuffisance alimentaires.
 - Pour restaurer la santé des écosystèmes terrestres et aquatiques dégradés et protéger leur biodiversité
9. recouvrer les coûts d'investissement, de fonctionnement et de maintenance, et de remplacement des équipements pour atteindre la durabilité financière dans le secteur de l'eau.
10. sensibiliser, éduquer et former les acteurs et accroître la capacité des institutions.
11. créer une synergie et un partenariat entre les pays et entre les institutions pour la gestion des ressources en eau transfrontalières.
12. coordonner, harmoniser et échanger des expériences et des informations dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau.

Décidons de réaliser une Vision pour l'Eau, la Vie et l'Environnement en l'an 2025, afin que :

1. toutes les populations de la région Ouest Africaine aient ;
 - i. accès à l'eau potable pour satisfaire leurs besoins de base ;
 - ii. accès aux infrastructures sanitaires ;
 - iii. accès à la sécurité alimentaire et à la ration nutritionnelle appropriée ;
1. la région Ouest Africaine ait atteint l'autosuffisance alimentaire.
2. la dégradation des ressources en eau soit stoppée, la santé des écosystèmes aquatiques restaurée et leur biodiversité protégée.

Lançons un appel à nos partenaires au développement pour qu'ils appuient la réalisation de la Vision et du Plan d'Action sus-mentionnés, conformément à la Déclaration de la Hayes.

FAIT A OUAGADOUGOU , LE 2 MARS 2000

LE COMITE MINISTERIEL DE SUIVI